



CORRIGENDUM

**EFI PROCUREMENT PROCESS REFERENCE NUMBER 03-15.2-2024 GIZ COCOA
Analyse du cadre légal de la production et du commerce du cacao au Cameroun**

31 January 2024

Modifications shall be made to the Tender specification as stated below.

Item:

Tender specification

Article 1.3 on Page 4

Instead of:

1.3. Tâches

La mission comprendra les tâches suivantes :

Tâche 1 : Examen du cadre juridique pertinent au cacao pour le RDUE

1) Dresser une liste des lois et réglementations nationales relatives à la production et au commerce du cacao, en relation avec les dimensions décrites dans le RDUE (le statut juridique de la zone de production en ce qui concerne les droits d'utilisation des terres ; la protection de l'environnement ; les droits de tiers ; les droits du travail ; les droits de l'homme protégés par le droit international ; le principe du consentement libre, préalable et éclairé ; et les réglementations commerciales, douanières, fiscales et de lutte contre la corruption).

2) Identifier les informations, données et documents qui pourraient être utilisées par les opérateurs qui exportent du cacao camerounais vers l'UE pour remplir leurs obligations de diligence raisonnée pour chacune des exigences recensées en (1). Cette analyse sera fondée sur des entretiens. Les personnes interrogées représenteront les principaux groupes d'acteurs, à savoir : les autorités gouvernementales et réglementaires, les négociants en cacao, les coopératives, les organisations paysannes et leurs faïtières, et les organisations non gouvernementales.

Il sera également demandé à ces personnes de suggérer des recommandations pour faciliter la diligence raisonnée des opérateurs. Ces entretiens seront réalisés à Yaoundé et dans deux régions productrices de cacao (minimum 40 entretiens). Les questionnaires, les régions ciblées par ces deux missions de terrain, et les personnes à interviewer, seront déterminés en début de service entre le prestataire et EFI.

3) Identifier les potentiels défis en termes de clarté ou mise en œuvre des exigences légales et/ou d'absence d'information, de donnée et/ou de document permettant de d'attester du risque nul ou négligeable de non-conformité légale.

4) Le tableau des exigences légales et les retours des entretiens réalisés sur le terrain seront présentés lors d'un atelier. Ce premier atelier d'une journée se tiendra à Yaoundé, et accueillera un minimum de 30 personnes, représentant les principales parties prenantes et assurant une représentation géographique équilibrée des zones cacaoyères au Cameroun. Ces participants seront déterminés en coordination avec EFI.

Cette tâche doit être conduite en étroite collaboration avec la consultance d'élaboration de la directive technique cacao durable afin d'alimenter la directive avec les exigences législatives pertinentes au RDUE.

Livrable 1 : Rapport (20 pages maximum) décrivant le cadre juridique national camerounais existant pour la production et le commerce du cacao, sa mise en œuvre et les défis associés. Seront annexés à ce rapport : une grille mettant en parallèle les exigences légales applicables à la production et commercialisation du cacao, et les informations, données et documents attestant du risque nul ou négligeable de non-conformité légale ; une liste des lois, décrets et textes d'application ; et le résumé des entretiens réalisés (au moins 40 entretiens).

Livrable 2 : Rapport de l'Atelier #1 avec note de présence.

Tâche 3 : Proposition de méthodologie pour soutenir la diligence raisonnée des opérateurs vis-à-vis du critère de légalité du RDUE

Sur la base des tâches 1 et 2, proposer une démarche méthodologique pour les opérateurs se fournissant en cacao camerounais visant à analyser et gérer les risques de non-conformité de leurs produits vis-à-vis du critère de légalité du RDUE. Cette démarche devra intégrer des propositions tenant compte des exigences pour lesquelles aucune information, aucune donnée et/ou aucun document n'est disponible aux opérateurs pour démontrer leur conformité légale. Pour chacune de ces exigences, il s'agira de proposer des procédures et/ou mesures d'atténuation des risques de non-conformité qui permettent aux opérateurs de réaliser leur diligence raisonnée.

Les lignes directrices devront tenir compte de la directive technique cacao durable en cours d'élaboration et clarifier l'articulation entre la mise en œuvre de la directive et la diligence raisonnée des opérateurs souhaitant exporter du cacao vers le marché européen.

Livrable 3 : Proposition de lignes directrices pour la diligence raisonnée relative au critère de légalité, incluant une liste des informations, données et documents nécessaires pour satisfaire les exigences de l'article 9(h) du RDUE. Ces listes contiendront les informations disponibles relatives à la conformité du cacao pour chacune des exigences légales recensées. Lorsqu'aucune information, aucune donnée et aucun document n'est disponible, des procédures et/ou mesures d'atténuation, et des documents en faisant état, seront suggérés, notamment par exemple au travers d'arbres de décision.

Présenter les résultats de l'analyse aux parties prenantes nationales et européennes du secteur du cacao. La présentation se fera lors d'un deuxième atelier d'une journée à Yaoundé. Un minimum de 40 parties prenantes seront invitées à participer, représentant les principales parties prenantes de la filière cacao au Cameroun. Ces participants seront déterminés en coordination avec EFI.

Livrable 4 : Rapport de l'Atelier #2 avec note de présence.

Shall read:

1.3. Tâches

La mission comprendra les tâches suivantes :

Tâche 1 : Examen du cadre juridique pertinent au cacao pour le RDUE

1) Dresser une liste des lois et réglementations nationales relatives à la production et au commerce du cacao, en relation avec les dimensions décrites dans le RDUE (le statut juridique de la zone de production en ce qui concerne les droits d'utilisation des terres ; la protection de l'environnement ; les droits de tiers ; les droits du travail ; les droits de l'homme protégés par le droit international ; le principe du consentement libre, préalable et éclairé ; et les réglementations commerciales, douanières, fiscales et de lutte contre la corruption).

2) Identifier les informations, données et documents qui pourraient être utilisées par les opérateurs qui exportent du cacao camerounais vers l'UE pour remplir leurs obligations de diligence raisonnée pour chacune des exigences recensées en (1). Cette analyse sera fondée sur des entretiens. Les personnes interrogées représenteront les principaux groupes d'acteurs, à savoir : les autorités gouvernementales et réglementaires, les négociants en cacao, les coopératives, les organisations paysannes et leurs faîtières, et les organisations non gouvernementales.

Il sera également demandé à ces personnes de suggérer des recommandations pour faciliter la diligence raisonnée des opérateurs. Ces entretiens seront réalisés à Yaoundé et dans deux régions productrices de cacao (minimum 40 entretiens). Les questionnaires, les régions ciblées par ces deux missions de terrain, et les personnes à interviewer, seront déterminés en début de service entre le prestataire et EFI.

3) Identifier les potentiels défis en termes de clarté ou mise en œuvre des exigences légales et/ou d'absence d'information, de donnée et/ou de document permettant de d'attester du risque nul ou négligeable de non-conformité légale.

4) Le tableau des exigences légales et les retours des entretiens réalisés sur le terrain seront présentés lors d'un atelier. Ce premier atelier d'une journée se tiendra à Yaoundé, et accueillera un minimum de 30 personnes, représentant les principales parties prenantes et assurant une représentation géographique équilibrée des zones cacaoyères au Cameroun. Ces participants seront déterminés en coordination avec EFI.

Cette tâche doit être conduite en étroite collaboration avec la consultance d'élaboration de la directive technique cacao durable afin d'alimenter la directive avec les exigences législatives pertinentes au RDUE.

Livrable 1 : Rapport (20 pages maximum) décrivant le cadre juridique national camerounais existant pour la production et le commerce du cacao, sa mise en œuvre et les défis associés. Seront annexés à ce rapport : une grille mettant en parallèle les exigences légales applicables à la production et commercialisation du cacao, et les informations, données et documents attestant du risque nul ou négligeable de non-conformité légale ; une liste des lois, décrets et textes d'application ; et le résumé des entretiens réalisés (au moins 40 entretiens).

Livrable 2 : Rapport de l'Atelier #1 avec note de présence.

Tâche 2 : Proposition de méthodologie pour soutenir la diligence raisonnée des opérateurs vis-à-vis du critère de légalité du RDUE

Sur la base des tâches 1, proposer une démarche méthodologique pour les opérateurs se fournissant en cacao camerounais visant à analyser et gérer les risques de non-conformité de leurs produits vis-à-vis du critère de légalité du RDUE. Cette démarche devra intégrer des propositions tenant compte des exigences pour lesquelles aucune information, aucune donnée et/ou aucun document n'est disponible aux opérateurs pour démontrer leur conformité légale. Pour chacune de ces exigences, il s'agira de proposer des procédures et/ou mesures d'atténuation des risques de non-conformité qui permettent aux opérateurs de réaliser leur diligence raisonnée.

Les lignes directrices devront tenir compte de la directive technique cacao durable en cours d'élaboration et clarifier l'articulation entre la mise en œuvre de la directive et la diligence raisonnée des opérateurs souhaitant exporter du cacao vers le marché européen.

Livrable 3 : Proposition de lignes directrices pour la diligence raisonnée relative au critère de légalité, incluant une liste des informations, données et documents nécessaires pour satisfaire les exigences de l'article 9(h) du RDUE. Ces listes contiendront les informations disponibles relatives à la conformité du cacao pour chacune des exigences légales recensées. Lorsqu'aucune information, aucune donnée et aucun document n'est disponible, des procédures et/ou mesures d'atténuation, et des documents en faisant état, seront suggérés, notamment par exemple au travers d'arbres de décision.

Présenter les résultats de l'analyse aux parties prenantes nationales et européennes du secteur du cacao. La présentation se fera lors d'un deuxième atelier d'une journée à Yaoundé. Un minimum de 40 parties prenantes seront invitées à participer, représentant les principales parties prenantes de la filière cacao au Cameroun. Ces participants seront déterminés en coordination avec EFI.

Livrable 4 : Rapport de l'Atelier #2 avec note de présence.